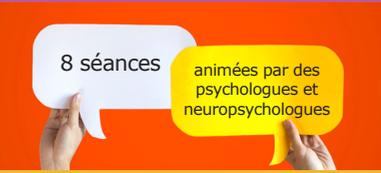


# Quand ?



Séances animées par



Julie Leduc-Leballeur, neuropsychologue et Sylvie Lethuillier, psychologue

## SÉANCE 1 / Psychoéducation du TDA/H

- Qu'est-ce que le TDA/H ?
- Les mythes et réalités du TDA/H

lundi 15 septembre 2025  
de 18h à 20h30

## SÉANCE 2 / Comprendre la désobéissance, l'analyse fonctionnelle et le renforcement

- Pourquoi les enfants désobéissent-ils ?
- Qu'est-ce que la désobéissance ?

lundi 29 septembre 2025  
de 18h à 20h30

## SÉANCE 3 / Comment donner de l'attention positive à son enfant ? / Le moment spécial

lundi 13 octobre 2025  
de 18h à 20h30

## SÉANCE 4 / Faire une demande efficace

- Comment faire efficacement une demande ?
- Des astuces concrètes pour varier la formulation des consignes, la présentation et apporter de l'originalité pour susciter la coopération

lundi 3 novembre 2025  
de 18h à 20h30

## SÉANCE 5 / Créer un système d'émulation des comportements (Les jetons)

Mise en place d'un système de récompenses en 6 étapes

lundi 17 novembre 2025  
de 18h à 20h30

## SÉANCE 6 / Les punitions

- Les mythes et croyances à propos des punitions
- Les effets négatifs associés aux punitions
- Les facteurs qui influencent l'efficacité des punitions
- Les types de punitions et comment les appliquer
- Les alternatives aux punitions

lundi 8 décembre 2025  
de 18h à 20h30

## SÉANCE 7 / Compenser les déficits de l'enfant au quotidien et favoriser l'autonomie

- Bien s'alimenter
- Favoriser un bon sommeil
- Limiter l'agitation de l'enfant, tout en répondant à son besoin de bouger
- Compenser certains déficits liés à l'inattention
- Gestion du temps
- Favoriser l'autonomie

lundi 5 janvier 2026  
de 18h à 20h30

## SÉANCE 8 / Les devoirs, les sorties & ensuite ?

- Pour des devoirs sans larmes et sans disputes :
- Quelques faits sur les devoirs
  - Coopérer avec l'enseignant de l'enfant
  - Aménagement de l'espace
  - Etablir un horaire et une routine
  - Encadrer la période des devoirs
  - Avoir recours à une aide extérieure
  - Comment préparer les sorties : anticipation et transfert de connaissances : & ensuite ?

lundi 19 janvier 2026  
de 18h à 20h30

## SOIRÉE DE RETOUR D'EXPÉRIENCE

organisée 3 mois après la dernière séance

Programmation à venir

Ateliers parentalité  
enfants TDA/H avec TOP

LE HAVRE  
2025

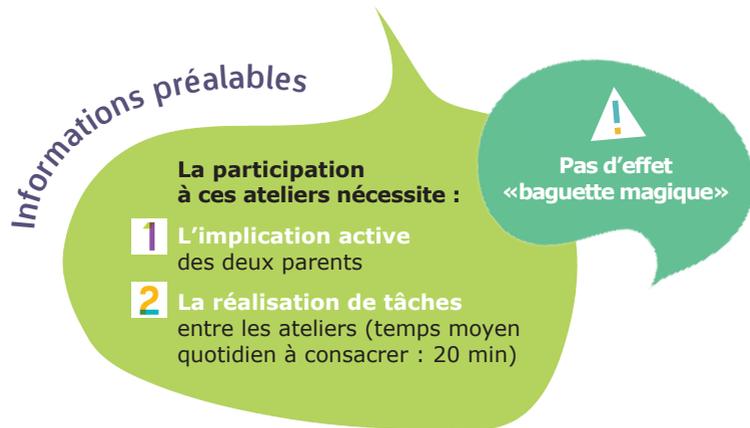




Votre enfant présente un Trouble Déficitaire de l'Attention, avec ou sans Hyperactivité, associé à un Trouble Oppositionnel ?

**Au quotidien, ce n'est vraiment pas simple et vous souhaitez comprendre et mieux accompagner votre enfant face à ses difficultés...**

**Pour vous aider,**  
Normandie Pédiatrie vous propose, à vous **parents,**  
des ateliers d'**information et de mise en place d'outils pratiques** au quotidien.



## Objectifs

- Mieux comprendre le trouble de votre enfant et ses conséquences dans la vie quotidienne
- Vous aider à accompagner votre enfant dans la gestion de ses troubles
- Rétablir des interactions parents-enfants positives
- Réduire le stress parental et le mal-être familial
- Partager avec d'autres parents d'enfants TDA/H

## Pour qui ?

- Les parents d'enfants de 4 à 10 ans présentant un TDA/H avec TOP
- Lorsque ces troubles perturbent significativement le quotidien familial et/ou scolaire

## Où ?

21, rue du Mougnan  
76290 FONTAINE-LA-MALLET

## Comment ?

Le professionnel de santé qui suit votre enfant propose son inclusion au sein du Dispositif Normandie Pédiatrie par la signature du consentement éclairé avec engagement des 2 parents sur l'intégralité du parcours.

**8 séances de 2h30** animées par 2 psychologues et/ou neuropsychologues — Toutes les 2 semaines

**Participation de 50€ pour l'intégralité des 8 séances\***  
Possibilité de régler cette somme en plusieurs fois

- **Une thématique évoquée par rencontre**
- **Des objectifs à travailler à la maison**

Dans le but de maintenir la dynamique du groupe, vous vous engagez à suivre les 8 rencontres : **disponibilité des 2 parents pour l'intégralité des 8 séances !** (ainsi qu'à une soirée de retour d'expérience, 3 mois après)

\*En cas d'absence non justifiée, une quittance supplémentaire de 50 euros/séance non honorée vous sera réclamée.